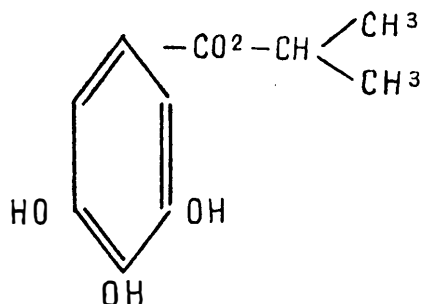


Action du gallate d'isopropyle sur les Strongylidés gastro-intestinaux du mouton

par J. GUILHON et J. OBRY

De récents travaux effectués au Japon, par Y. SUKURAI et Y. TANABÉ, concluent à l'action anthelminthique des dérivés de l'acide gallique. Il nous a été possible d'étudier la toxicité de l'un d'entre eux : le gallate d'isopropyle à l'égard des strongylidés gastro-intestinaux du mouton.

Le gallate d'isopropyle est une substance amorphe, d'odeur désagréable, pulvérulente, de couleur jaune brunâtre, peu soluble dans l'eau, dont le point de fusion est à 120°. Ce corps est le produit d'estérification de l'acide gallique par l'alcool isopropylique et répond à la formule :



20 moutons amaigris et légèrement anémiés, porteurs de strongyles gastro-intestinaux, mais ne présentant pas de signes cliniques graves ont été successivement traités. Le gallate d'isopropyle étant refusé par les animaux, il leur fut administré par voie orale, à la bouteille, à la sonde bucco-œsophagienne ou dans des capsules de gélatine.

La toxicité vis-à-vis du mouton étant inconnue, les expériences furent conduites, à l'origine, avec des doses élémentaires réduites, et ce n'est que devant l'insuccès des premières tentatives que les derniers sujets expérimentés furent soumis à des doses beaucoup plus élevées : c'est ainsi que 3 moutons reçurent la valeur de 20 centigrammes de produit par kilo de poids vif, les

deux premiers pendant un seul jour, le dernier pendant 3 jours consécutifs. Après avoir administré 25 centigrammes pendant 3 jours à un seul animal, 30 centigrammes par kilo furent donnés à 6 moutons une seule fois pour 4 d'entre eux, 3 jours de suite pour les 2 autres. Ces doses n'ayant pas provoqué d'issue fatale, les doses élémentaires de 40 centigrammes pendant un jour (1 mouton), puis pendant 3 jours (2 moutons), et de 50 centigrammes pendant un jour (1 mouton), et 3 jours (5 moutons), de 1 gramme enfin, pendant 3 jours (1 mouton) furent essayées, sans déterminer de troubles physiologiques graves.

Le comportement des animaux soumis au traitement expérimental ne présente pas, en effet, de modifications considérables. Si l'ingestion du produit déclenche un ptyalisme d'autant plus intense que la technique d'administration permet un contact plus prolongé ou plus intime du produit avec la muqueuse buccale, l'absorption n'est suivie d'aucun trouble immédiat, si ce n'est, parfois, un peu d'abattement passager. Quelquefois, en outre, on a pu remarquer un jetage séro-muqueux. Le plus souvent, on constate dès le lendemain un peu de diarrhée ou, tout au moins, le rejet d'excréments mous plus ou moins mal formés. Ce catarrhe intestinal présente une durée variable, en relation avec celle du traitement et avec la quantité de produit ingéré. Il disparaît, en général, au bout de 2 à 3 jours.

Dans le cas unique où nous avons administré la dose de 1 gramme par kilo de poids vif, pendant 3 jours consécutifs, soit au total 111 grammes pour un animal de 37 kilos, nous avons pu constater, dès le 3^e jour, une tendance à la constipation avec émission de crottes en chapelet, dures et enrobées de mucus coloré en brun foncé.

En résumé, le produit semble être peu dangereux pour le mouton, et ne pouvoir, même à des doses élevées, provoquer que des troubles passagers du transit digestif. Malheureusement la toxicité paraît être nulle à l'égard des Trichostrongylidés du mouton : en effet, des moyennes des numérations coprologiques effectuées avant et après traitement, et pour chaque animal, il ressort une diminution légère du nombre des œufs dans 4 cas, un état stationnaire dans 8 autres cas. Enfin, les 8 derniers cas se rapportent à des animaux qui montrent une augmentation du nombre des œufs dans leurs excréments, ce phénomène pouvant être rapporté, en partie, aux troubles du péristaltisme intestinal. Dans cette dernière catégorie se range la brebis ayant reçu la plus grande quantité de substance. Afin de nous assurer qu'il ne s'agissait point d'une débâcle parasitaire passagère, résultant

d'une intoxication des femelles pondeuses, émettant dans le tractus digestif des œufs incomplètement développés ou ayant perdu leur pouvoir évolutif, nous avons effectué une coproculture qui a permis d'obtenir, très facilement, des larves libres bien constituées et douées d'une mobilité normale.

En conclusion, le gallate d'isopropyle est pratiquement dépourvu de toxicité aussi bien à l'égard du mouton que des *Trichostrongylidés* de son tube digestif.
